

RESOLUTION No RES-4/64-IV/91

LE CONSEIL OLEICOLE INTERNATIONAL,

Vu la Résolution n^o RES-5/56-IV/87 du 18 juin 1987 adoptant la méthode pour l'"Evaluation organoleptique de l'huile d'olive vierge" COI/T.20/Doc. n^o 3 du 18 juin 1987, ainsi que les normes conjointes COI/T.20/Doc. n^o 4 "Analyse sensorielle: Vocabulaire général de base", COI/T.20/Doc. n^o 5 "Verre pour la dégustation des huiles", COI/T.20/Doc. n^o 6 "Guide pour l'installation d'une salle de dégustation" et le document COI/IGS/Doc. n^o 8/Corr. 2 "Etablissement des critères généraux à suivre pour l'évaluation sensorielle de la flaveur des huiles d'olive vierges";

Considérant l'Accord international de 1986 sur l'huile d'olive et les olives de table et notamment son article 36 relatif à l'unification des normes et des méthodes d'analyse des caractéristiques physiques, chimiques et organoleptiques des huiles d'olive et des huiles de grignons d'olive, en application de son Chapitre premier "Objectifs généraux" et de sa Troisième partie "Dispositions économiques et de normalisation";

Considérant la proposition présentée par le Sous-Comité de Chimie Oléicole du Comité Technique à la 64^{ème} Session à la suite des travaux d'un groupe d'experts, d'apporter des amendements à la méthode devant faciliter son application et reconnaissant la nécessité d'amender cette méthode notamment dans la procédure à suivre pour l'évaluation organoleptique de l'huile d'olive vierge et de la compléter par l'indication de ses marges d'erreur,

a adopté la présente Résolution:

La méthode COI/T.20/Doc. n^o 3/Rév. 1 du 30 mai 1991 "Evaluation organoleptique de l'huile d'olive vierge", jointe à la présente Résolution, remplace la méthode COI/T.20/Doc. n^o 3 du 18 juin 1987.

Les Membres sont priés de prendre les dispositions opportunes en vue de l'application de cette méthode.

Les Gouvernements des Etats non Membres intervenant dans le commerce international des huiles d'olive vierges sont priés de reconnaître sa bonne applicabilité.

Fait à Madrid, le 30 mai 1991.